



Centre national
de la musique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juin 2024

Signature du premier contrat d'objectifs et de performance du Centre national de la musique

Le conseil d'administration du Centre national de la musique (CNM) a adopté à l'unanimité le premier Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) de l'établissement pour la période 2024 – 2028. Il a été officiellement signé vendredi 21 juin 2024, jour de la Fête de la musique par Rachida Dati, ministre de la Culture et Jean-Philippe Thiellay, président du CNM.

Un premier contrat entre le CNM et l'État formalisant une vision commune des objectifs de l'opérateur de l'État au service de la filière musicale et des variétés

Premier contrat pluriannuel d'objectifs et de performance (COP) du Centre national de la musique, ce document s'inscrit dans le prolongement des objectifs stratégiques définis en décembre 2022 par l'établissement, en les actualisant. Il a pour but de formaliser la vision commune du CNM, opérateur de l'État, et des pouvoirs publics pour les cinq prochaines années (2024 - 2028), en établissant les principaux objectifs opérationnels, dont découlent des indicateurs d'activité et de performance chiffrés, année après année.

Ce COP est le fruit d'un travail commun des équipes de l'établissement, associant l'ensemble des directions et les représentants des salariés, en lien avec les services du ministère de la Culture (Direction générale des médias et des industries culturelles – Direction générale de la création artistique) et du ministère de l'Économie et des Finances (Direction du Budget). Il a été adopté le 6 juin dernier à l'unanimité du conseil d'administration, dans lequel siègent notamment des représentants de la filière musicale.

Dans la concertation permanente des professionnels, le CNM exerce ses missions et déploie diverses formes d'intervention pour soutenir la filière française de la musique et des variétés, pour en garantir la diversité et le développement économique, dans tous les territoires à l'échelle locale, nationale et internationale et au bénéfice de tous les publics.

Grâce à l'apport de soutiens financiers (aides et crédits d'impôts), à sa mission d'observation et d'analyse des enjeux du secteur, d'information et de formation des acteurs, le CNM entend jouer un rôle structurant au service des professionnels de la création, de l'interprétation, de l'édition, de la production et de la diffusion de musique et de variétés, sous forme de musique enregistrée et de spectacle vivant. Pour ce faire, il conçoit et déploie dans la concertation des professionnels, des moyens d'action adaptés aux grands enjeux d'intérêt général de la musique et des variétés :

- Diversité des esthétiques et des formes de création, de production et de diffusion sur tout le territoire, en lien avec l'écosystème existant de soutien à l'exception culturelle française, notamment les organismes de gestion collective des droits des auteurs, compositeurs, éditeurs, artistes, interprètes et producteurs ;
- Transition écologique et décarbonation des activités de la filière ;
- Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations ;
- Développement des innovations technologiques et d'usage au bénéfice de tous les publics ;
- Rayonnement international des œuvres et des spectacles de musique produits en France...

Le COP 2024 – 2028 comprend trois principaux axes stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels et en indicateurs, permettant de mesurer les résultats du CNM au cours des 5 prochaines années.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de performance se décline en trois axes principaux qui suivent les orientations stratégiques de l'établissement :

- Observer et analyser toutes les activités et les enjeux de la filière musicale. Il s'agit pour le CNM de devenir l'opérateur de référence d'observation de la musique et des variétés, en rassemblant les éléments de connaissance, d'expertise, de prospective et d'analyse de la filière dans son ensemble, en lien avec les professionnels.
- Intervenir pour garantir la diversité des propositions artistiques et des modèles économiques de création, de production et de diffusion, dans tous les territoires, en France, en Europe et à l'international. L'objectif est d'assurer une intervention efficace et transparente par des soutiens financiers et non financiers adaptés, pour garantir la diversité et contribuer à un développement économique soutenable du secteur professionnel de la musique et des variétés.
- Conforter l'opérateur CNM et ses équipes, pour servir la filière de la musique et des variétés, et à travers elle, tous les publics. L'objectif est de parachever la maison commune de la musique et des variétés.

Pour chacun de ces axes, le COP identifie des objectifs stratégiques et définit des objectifs opérationnels reposant sur des indicateurs chiffrés pour toute la période couverte (2024 à 2028). Un bilan intermédiaire sera présenté chaque année au Conseil d'administration de l'établissement, pour analyser les résultats atteints et en tirer des enseignements pour l'exercice des missions du CNM.

Contacts presse :

Centre national de la musique

Nathalie Leduc

Responsable de la communication

E : presse@cnm.fr

T : 01 83 75 26 53

Opus64 – Valérie Samuel

Aurélie Mongour

Attaché presse

E : a.mongour@opus64.com

T. 01 40 26 77 94